



COMPILATION DE PROJETS NOVATEURS EN URBANISME

APPEL DE CANDIDATURES

LA COMPILATION

La compilation de projets novateurs en urbanisme est issue d'une volonté de mettre de l'avant des projets innovants qui peuvent être pris comme des exemples d'intégration des bonnes pratiques urbanistiques.

Vous connaissez, participez ou êtes à l'initiative d'un projet d'urbanisme qui mérite d'être mis en valeur? Faites-nous parvenir vos propositions afin qu'elles paraissent dans la TROISIÈME ÉDITION de la compilation annuelle des projets novateurs en urbanisme, réalisée par la Relève en urbanisme (RU) de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ).

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet doit se réaliser au Québec ou dans les provinces/états adjacents ;
- Le processus ou la réalisation du projet doit avoir été complété ou être en cours de finalisation pour l'année 2017;
- Un urbaniste ou urbaniste-stagiaire doit avoir été impliqué dans l'une ou l'autre des phases du projet;
- Lorsqu'un projet est réalisé par une firme, la direction du territoire où s'est effectué ledit projet doit être avisée de cette démarche et transmettre son consentement par écrit pour le dépôt de la candidature.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection principaux sont l'innovation et l'intégration des bonnes pratiques en urbanisme. L'évaluation de chaque projet sera effectuée en fonction des trois volets suivants:

1. **Le processus:** l'exemplarité et l'originalité de la démarche en termes de planification, de conception, de participation et de gestion de projet;
2. **La réalisation:** les retombés dans le milieu en termes d'avantages sociaux, économiques, environnementaux et de développement de solutions novatrices;
3. **Le partage de connaissances:** les mesures qui permettent de partager les leçons tirées, la reproductibilité par d'autres, le développement d'indicateurs et d'outils de communication.

Un projet peut être très novateur dans un seul ou plusieurs de ces volets.

La qualité des textes soumis sera également évaluée.



COMPILATION DE PROJETS NOVATEURS EN URBANISME

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection se fera dans un premier temps par les membres de l'équipe de projet Amélioration des pratiques de la RU, qui retiendront les candidatures complètes et admissibles. Ces dernières seront ensuite présentées aux bénévoles de la RU, qui sélectionneront les projets qui feront partie de la Compilation 2017.

COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE?

Pour soumettre votre ou vos projet(s), il suffit de remplir le formulaire en ligne à la page suivante. Le résumé du projet doit expliquer en quoi ce dernier est innovant et doit répondre aux critères de sélection.

La RU souhaite recevoir des propositions provenant des différents champs de pratique de l'urbanisme: réglementation, planification, aménagement urbain, concertation, etc.

Pour soumettre une candidature, veuillez transmettre votre fiche descriptive dûment complétée à l'adresse courriel: agodon@ouq.qc.ca avec la mention : « Compilation 2017 ».

POUR INFORMATION

Pour en savoir plus sur la compilation ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter:

Andréanne Godon
Chargée des communications
Ordre des urbanistes du Québec
514 849-1177, poste 26
agodon@ouq.qc.ca

DATE LIMITE POUR DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE:
20 août 2017

MISE EN CANDIDATURE

Nom du projet : _____

Date du projet : _____

Localisation : _____

Auteur de la mise en candidature * L'auteur doit être disponible pour répondre à toute question lors du processus de sélection*: Nom: _____

Tél: _____

Courriel: _____

Urbaniste(s) ou urbaniste(s)-stagiaire(s) impliqué(s) sur le projet:

Le résumé du projet (700 mots min. - 1000 max. pour l'ensemble des points) :

Titre du projet: _____

1) Mise en contexte:

- Éléments de contexte permettant d'apprécier la qualité du projet, sa pertinence et son caractère novateur (Ex : milieu urbain ou territoire rural, contexte socio-économique des futurs usagers, point sur les documents/aménagements préexistants, etc.);
- Éléments déclencheurs du projet (opportunité foncière, financière, obligation réglementaire, problématique particulière à résoudre, etc.).

Sous-titre de transition (le sous-titre peut expliciter le caractère novateur du projet ou un élément de la démarche qui la rende originale): _____

2) Section établissant un bilan rapide du projet et de l'apport de son caractère innovant, par rapport à une démarche de travail classique:

- Aspect innovant du projet (en comparaison à la façon de faire habituelle);
- Limites à l'innovation (freins institutionnels, financiers, compromis réalisés, etc.);
- Moyens mis en œuvre pour surmonter les obstacles;
- Bénéfices induits par l'innovation (délais, améliorations techniques, coût, etc.).
